

PRET PARTICIPATIF ENTRAIDE ET SOLIDAIRE 2020 (PPES 2020)

<p>Vocation</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutenir la trésorerie des coopératives impactées par la pandémie Covid-19 le temps d'obtenir les financements du PGE¹, le report de charges sociales et fiscales, le chômage partiel. <p>Critères d'intervention</p> <p><i>Cible</i> Les SCOP et SCIC adhérentes du Mouvement.</p> <p><i>Conditions d'éligibilité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> SCOP et SCIC adhérentes à la CGSCOP et à jour de ses cotisations nationales, L'intervention doit se faire en complément d'autres mesures de soutien prises en concertation avec l'UR <p><i>Montant de l'intervention</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Le montant de l'intervention sera plafonné à un mois de rémunération (plus charges fixes incompressibles)² Limité à 50K€, <p><i>Caractéristiques du produit</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Prêt amortissable sur 12, 18, 24 mois sur proposition du CEFR, Sans garantie personnelle, Remboursement trimestriel, A la demande de l'UR prise de participation de SOCODEN au capital de la SCOP/SCIC, Remboursement anticipé sans frais, <p><i>Différé de remboursement</i> Différé de remboursement de 3 mois</p> <p><i>Limite d'engagement</i> Encours global des outils financiers du Mouvement plafonné à 50% des capitaux permanents de la SCOP/SCIC.</p>	<p>Coût</p> <ul style="list-style-type: none"> 0.5% <p><i>NB : il n'existe plus de complément participatif pour les prêts signés après le 30/01/2020</i></p> <p>Décision et mise en place</p> <p><i>Décision</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Avis favorable du CEFR, validé par le directoire de Socoden dans les 48h suivants la réception de la demande. Durée de validité de la décision : 2 mois <p><i>Mise en place</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Notification à l'entreprise et à l'UR par mail de la décision Directoire de SOCODEN. La coopérative doit fournir les éléments LAB/FT³ Mise en place dès réception du contrat de prêt signé.
<p>Coordonnées (adresse pour les dossiers) :</p> <p style="text-align: center;">SOCODEN 30, rue des épinettes 75017 PARIS</p>	<p>Contact :</p> <p style="text-align: center;">Mrs Jubin et Perrin Tél : 01 44 85 47 00 email : outilsfinanciers@scop.coop</p>



Socoden bénéficie d'une garantie financée par l'Union Européenne dans le cadre du programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)



¹ Prêt Garanti par l'Etat de la BPI diffusé par les banques commerciales,

² Sur la base du dernier exercice connu, pour les nouvelles coopératives une estimation sera faite,

³ Lutte anti blanchiment/financement du terrorisme : Kbis de moins de 3 mois, copie des statuts daté signé, copie pièce d'identité du dirigeant, justificatif de domicile, doc d'identification des bénéficiaires effectifs et leurs pièces d'identité, dernière liasse fiscale